Image not found or type unknown

# Refus de prêt (Agent immobilier )

Par **Soizic29**, le **05/10/2019** à **09:22**

Bonjour,

Je vais essayer d'être la plus précise possible .

Le 5 septembre, j'ai signé un compromis de vente pour un appartement (170 000 €) , date butoir du compromis 29 octobre .

- le mardi 24 septembre j'ai eu un refus d'une première banque.

- le jeudi 26 septembre deuxieme refus d'une autre banque.

- mardi 1er octobre, le monsieur de l'agence immobilière m'appelle et me demande ce qu'il en est. Donc je lui explique la situation.

Là, il commence à s'énerver au téléphone et me dit : vous allez passer par le courtier de l'agence. Je lui explique que ma situation ne me premet pas d'avoir de crédit. Il me dit : je veux vous aider pour votre bien, donc écoutez moi et passez par mon courtier, c'est pour vous pas pour moi (avec un ton agacé).

Je suis même dégoutée de cet agent qui ne pense qu'à sa commission. Je ne souhaite pas passer par son courtier, j'ai vu mes banques, elle me disent que c'est non car ma situation est trop risquée et je n'ai pas envi de rentrer dans les détails . Sur le compromis il est juste écrit qu'un seul refus ou plusieurs refus pour stopper la vente.

Le notaire ne voit aucun souci à mes refus lui, et me dit que, même si vous n'avez pas la capacité vous ne l'avez pas.

Suis-je obligé de passer par son courtier ? Peut-il m'y obliger ? Que me conseillez-vous ?

**Soizic**

Par **janus2fr**, le **05/10/2019** à **10:29**

Bonjour,

Vous êtes tenue de vous conformer au compromis signé et uniquement à lui. Si ce compromis ne vous oblige pas à passer par ce courtier, vous n'en avez donc aucune

obligation.

Vous avez déjà plusieurs refus de prêts, si vos demandes de crédit étaient bien conformes au compromis, ils sont tout à fait valables, d'autant que si le compromis ne vous impose pas plusieurs refus, un seul suffit...

Par **Brunodibruno**, le **05/10/2019** à **13:27**

Bonjour,

L agence n'a aucun droit de vous forcer, seulement comme les agents immobiliers sont accrocs à leurs commissions , ils essaient tout !
D'après votre compromis avec vos deux refus vous êtes protégé !

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés